

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération :
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADA,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUYZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADA /

Formalités de publicités effectuées, le : **30 SEP. 2014**
Transmis en Sous-Prefecture de DRAGUIGNAN, le : **30 SEP. 2014**
Visa du : **30 SEP. 2014**

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs de la section sportive voile du Collège sont :

- offrir un cursus scolaire voile de l'école primaire (« voile à l'école ») au Collège (section sportive voile) et jusqu'au lycée (section sportive en projet). L'objectif est la pratique d'un sport de haut niveau visant l'intégration pour les meilleurs d'un « pôle espoir » ou d'un « pôle France ».

- développer une action partie intégrante du projet d'établissement visant les filières du nautisme dans ses différentes formes.

- organiser l'activité de la section sportive voile dans le cadre d'horaires particuliers, à travers une approche diversifiée (aspects physiques, pratiques, techniques, économiques, écologiques...etc.).

- permettre aux jeunes de s'engager dans un véritable cursus sportif respectant des cycles adaptés d'entraînements et de compétitions, leur permettant de pratiquer à leur meilleur niveau.

- mettre en valeur les ressources locales et la proximité d'un lieu exceptionnel pour la pratique de la voile : le Golfe de Saint-Tropez.

N° 2014/124

CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE LA SECTION SPORTIVE VOILE DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE : POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015

N° 2014/124**CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION DES CYCLES DE LA SECTION SPORTIVE VOILE DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE : POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015**

Afin de pérenniser et de sécuriser cette action, il convient d'établir une convention bipartite entre le Collège Gérard Philippe et la Commune définissant les engagements de chacun.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

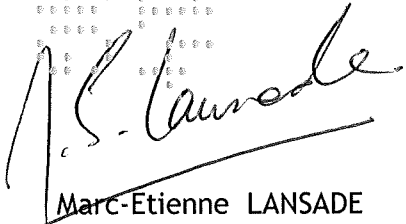
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de convention ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le Maire,




Marc-Etienne LANSADE